

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 08 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi huit septembre à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président sortant, Martial PAILLETTE, s'est réuni, au siège de GrandSoissons Agglomération pour sa séance (11 avenue François Mitterrand – 02880 Cuffies).

**Date de la convocation :**

28 Août 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	25	25

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Madame BELLENS Delphine, Madame MARTIN Nathalie, Madame PELLETIER Séverine, Madame VANCLEF Carine, Monsieur BEREZOWSKI Pierre, Monsieur BEZIN Jean-Marc, Monsieur BOBIN Franck, Monsieur CHATELAIN Jackie, Monsieur CHOQUENET Vincent, Monsieur COUTEAU Jean-Marie, Monsieur DESUMEUR Alex, Monsieur DOGMAZ Hasan, Monsieur ENGRAND Olivier, Monsieur HANSE François, Monsieur MADIOT Claude, Monsieur MARCELLIN Bruno, Monsieur MARCHAL Jean-Bernard, Monsieur MATHAUT Dominique, Monsieur MONTARON Philippe, Monsieur NIVART Jean-Luc, Monsieur PAGANO Jean-Baptiste, Monsieur PHILIPON Vincent, Monsieur ROUTIER Thierry, Monsieur TORDEUX Pascal, Monsieur WALLE Dominique  
Secrétaire de séance : Monsieur ROUTIER Thierry

<b>Election de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°4</b>

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu les dispositions des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il doit être mise en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT,

c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public.

Pour le SITUS, la CAO se compose de la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission + 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort (article L. 1411-5 II a du CGCT). Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT). L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret. Chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste, entière, « sans panachage, ni vote préférentiel » (article I du décret -article D. 1411.3 1<sup>er</sup> alinéa du CGCT).

Le Comité Syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

La liste ci-dessous est proposée :

**Membres titulaires :**

- MATHAUT Dominique
- PHILIPON Vincent
- MARCELLIN Bruno
- ROUTIER Thierry
- PELLETIER Séverine

**Membres suppléants :**

- CHATELAIN Jackie
- COUTEAU Jean-Marie
- DOGMAZ Hasan
- MARTIN Nathalie
- MADIOT Claude

Il est ensuite procédé au vote à main-levée suite à l'accord de l'ensemble des membres du Comité Syndical.

- Nombre de votants : 25
- Suffrages exprimés : 25
- La liste ci-dessus composée obtient : 25

**DELIBERATION**

Sont ainsi déclarés élus :

**Membres titulaires :**

- MATHAUT Dominique
- PHILIPON Vincent
- MARCELLIN Bruno
- ROUTIER Thierry
- PELLETIER Séverine

**Membres suppléants :**

- CHATELAIN Jackie
- COUTEAU Jean-Marie
- DOGMAZ Hasan
- MARTIN Nathalie
- MADIOT Claude

pour faire partie avec Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 09/09/2020

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

